



Succession après décès du dernier vivant

Par **bouzmous**, le **08/07/2018** à **10:27**

Bonjour,rnrnMon père est décédé le 01/03/2007 et a fait de ma mère le dernier vivant, elle est décédée le 18/03/2018.rntrarnN'ayant pas touché ma part d'héritage au décès de mon père, j'ai demandé à la banque de ma mère l'inventaire des comptes quand j'ai reçu le courrier du crédit agricole me demandant de faire de ma soeur aîné le Porte Fort afin que les fonds lui soient remis (elle s'engageait bien sûr à m'en remettre la moitié) sur les conseil de ma fille j'ai écrit à la banque mon refus tant que je n'avais pas l'inventaire.rnrnMaintenant que je l'ai je m'étonne de son solde qui est de 5 588 euros, où est passé la part que mon père aurait me laisser ? Ma soeur ayant été tutrice de ma mère, elle a tout les documents, que puis je faire. merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **08/07/2018** à **11:24**

BjrrnSi vous ne parvenez pas à vous mettre d'accord, il vous reste à assigner votre sœur en justice.